CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 500-11-057538-197 No surintendant: 41-2584291

le 13 mass 2020

Me Chantal Flamand, registraire

COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE COMMERCIALE)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

PROJET CAPRI S.E.C.

Débitrice-requérante

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

ORDONNANCE

(Troisième prorogation du délai de dépôt d'une proposition concordataire)

CONSIDÉRANT la Requête pour une troisième prorogation du délai de dépôt d'une proposition concordataire présentée par la Débitrice-requérante Projet Capri S.E.C. en vertu l'article 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (« LFI ») et l'affidavit de Simon Boyer déposé au soutien de celle-ci (« Requête »);

CONSIDÉRANT l'absence de contestation;

CONSIDÉRANT les dispositions de la LFI;

EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL :

- 1. ACCUEILLE la Requête;
- DÉCLARE que la Requérante a donné un avis préalable suffisant de la présentation de la Requête aux parties intéressées;

- 3. **PROROGE** le délai prévu à l'article 50.4 (9) de la LFI pour une période de quarante-cinq (45) jours à compter du 13 mars 2020, soit jusqu'au 27 avril 2020;
- 4. **ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente ordonnance nonobstant tout appel.

Me Chantal Flamand, registraire

COPIE CENTIFIÉE CONFORME AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR

Personne désignée par le greffier